

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHANALISTE														
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	47 435 100,00 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)												AB		
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)												(3)	AC	
	4	Montant net des recettes												AD	47 435 100,00 %	
	5	Produits financiers (4)												AE		
	6	Gains divers (5)												AF	152 0,32 %	
	7													AG	47 588 100,32 %	
	3	8	Achats (6)												BA	106 0,22 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)												BB	368 0,78 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	184 0,39 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée												BD	15 0,03 %
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale												JY	507 1,07 %
	13		Autres impôts												BS	305 0,64 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	1 222 2,58 %
	15	Loyer et charges locatives												BF	6 162 12,99 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW	568 1,20 %	
	17	Entretien et réparations		402		0,85 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs								
	18	Personnel intérimaire		68		0,14 %										
	19	Petit outillage (11)		572		1,21 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		474		1,00 %										
	21	Honoraire ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 468		3,09 %										
	22	Primes d'assurances		581		1,22 %										
	23	Frais de véhicules (12)		2 693		5,68 %		Total : Transport et déplacements								
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 082		2,28 %											
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT		3 964										
		BZ	1 342					BU	69							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		682		1,44 %											
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 809		3,81 %		Total : Frais divers de gestion									
28	Frais d'actes et de contentieux		1													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	464		0,98 %										
30	Autres frais divers de gestion		697		1,47 %											
31	Frais financiers (14)								BN	500 1,05 %						
32	Pertes diverses (15)								BP	24 0,05 %						
33							TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	26 334 55,52 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

PSYCHANALISTE

N° SIRET

34 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	21 253	44,80 %						
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)						CB								
D	36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 311	2,76 %						
É	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD								
TER	38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	22 564	47,57 %						
MINATION	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF								
D	40	Frais d'établissement (19)						CG	6	0,01 %						
U	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 612	5,51 %						
R	42	Moins-value à court terme						CK								
S	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	352 0,74 %						
M			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	19								
S			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO									
M			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ									
U	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM								
R	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 970	6,26 %						
S	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	19 594	41,31 %						
M	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR								
T	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	1 068						
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	112						
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ							
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	1 060						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.														
		Désignation des véhicules :														
		Modèle(s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles							
						(2)	Type de carburant (3)		Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)							
			T		X				7 598							
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->														
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035														
								A		B						